RAPPORT DE GESTION

SUR FORMULAIRE 51–102A1

TRIMESTRE ET PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOS LE

31 MAI 2019

Le 12 juillet 2019

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1
Mise en garde concernant les informations prospectives 1
Activités de NAV CANADA 2
Stratégie financière et réglementation des tarifs 2
Faits saillants financiers 4
Principales questions financières 9
RÉSULTATS D'EXPLOITATION 11
Produits 11
Charges d'exploitation 12
Autres (produits) et charges [y compris (le recouvrement) la charge d'impôt sur le résultat] 14
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) 16
Mouvements du compte de stabilisation des tarifs 17
Autres éléments du résultat global 18
Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs 19
Perspectives financières 20
Couverture par le bénéfice et les flux de trésorerie 22
Transactions avec des parties liées 23
SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS 23
Informations financières trimestrielles (non audité) 23
Analyse des résultats trimestriels 24
SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT 25
Flux de trésorerie pour le trimestre clos le 31 mai 2019 25
Flux de trésorerie pour la période de neuf mois close le 31 mai 2019 26
Liquidités et stratégie de financement 27
Cotes de crédit 29
Besoin en trésorerie 31
Gestion du capital 32
Instruments financiers et gestion des risques 32
CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES 33
Prises de position comptables futures 33
PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS 34
CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE 34

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
TROISIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2019
(en millions de dollars canadiens)

INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion porte sur la situation financière, les résultats d'exploitation, le résultat global et les flux de trésorerie consolidés intermédiaires non audités de la période de neuf mois close le 31 mai 2019 (le « troisième trimestre de l'exercice 2019 ») de NAV CANADA et de ses filiales (aussi désignées dans le présent rapport de gestion comme « nous », « nos » ou la « Société »). Il doit être lu à la lumière de nos états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités du troisième trimestre de l'exercice 2019 (les « états financiers du troisième trimestre de l'exercice 2019 »), de nos états financiers consolidés annuels audités et des notes y afférentes pour l'exercice clos le 31 août 2018 (l'« exercice 2018 »), de notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2018 ainsi que de notre notice annuelle 2018 datée du 25 octobre 2018 (la « notice annuelle de l'exercice 2018 »). De plus amples renseignements sur NAV CANADA, y compris nos états financiers consolidés du troisième trimestre de l'exercice 2019 et de l'exercice 2018, notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2018 ainsi que notre notice annuelle de l'exercice 2018, sont disponibles sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR »), au www.sedar.com.

Nos états financiers sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Nos états financiers du troisième trimestre de l'exercice 2019 ont été dressés conformément à la Norme comptable internationale (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*. Notre Comité de la vérification et des finances a examiné le présent rapport de gestion, lequel a été approuvé par le conseil d'administration (le « conseil ») de la Société avant d'être déposé.

Tous les montants sont présentés en dollars canadiens (« $ CA »), soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société, à moins d'indication contraire. Toutes les informations présentées ont été arrondies au million de dollars près.

Mise en garde concernant les informations prospectives

Le présent rapport de gestion et plus particulièrement, sans toutefois s'y limiter, les rubriques « INTRODUCTION – Principales questions financières – Circulation aérienne et redevances d'usage » et « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Perspectives financières » contiennent certains énoncés sur les attentes de NAV CANADA. Ces énoncés se distinguent généralement par l'utilisation de termes comme « anticiper », « planifier », « croire », « avoir l'intention de », « prévoir », « estimer », « se rapprocher » ainsi que d'autres termes semblables ou verbes conjugués au conditionnel ou au futur tels que « sera » « devra », « devrait » et « pourrait » ou la forme négative de ceux-ci. Étant donné que ces énoncés prospectifs sont assujettis à des risques et incertitudes futurs, les résultats réels peuvent différer de ceux fournis, explicitement ou implicitement, dans ces énoncés. Les risques et les incertitudes comprennent, notamment, l'agitation géopolitique, les attaques terroristes et la menace d'attaques terroristes, les guerres, les épidémies ou les pandémies, les catastrophes naturelles, les situations météorologiques, les préoccupations environnementales, les attaques visant la cybersécurité, les négociations collectives, les arbitrages, l'embauche, la formation et le maintien en poste du personnel, les conditions du secteur de l'aviation en général, la circulation aérienne, l'utilisation des télécommunications et des moyens de transport terrestre au détriment du transport aérien, la conjoncture des marchés financiers et de l'économie, la capacité de percevoir les redevances d'usage et de réduire les charges d'exploitation, le succès de notre placement dans une capacité de surveillance des aéronefs installée dans l'espace par l'intermédiaire d'Aireon LLC (« Aireon »), les variations des taux d'intérêt, les modifications des lois, y compris les changements fiscaux, les changements défavorables de la réglementation ou des poursuites et les litiges. Certains de ces risques et de ces incertitudes sont exposés dans la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle de l'exercice 2018. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion traduisent nos attentes en date du 12 juillet 2019 et peuvent changer après cette date. Les lecteurs du présent rapport de gestion sont priés de ne pas se fier indûment à tout énoncé prospectif. Nous déclinons toute intention ou toute obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif par suite de nouvelles informations ou d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

Activités de NAV CANADA

Société du secteur privé sans capital social, NAV CANADA exploite le système de navigation aérienne civile (le « SNA ») du Canada. Nous sommes dotés d'installations dans l'ensemble du Canada et nous fournissons des services de navigation aérienne aux propriétaires et aux exploitants d'aéronefs, notamment des services de contrôle de la circulation aérienne, des services d'information de vol, des bulletins météorologiques, des services consultatifs d'aéroport, des services d'information aéronautique et des aides électroniques à la navigation, dans l'espace aérien sous le contrôle du Canada.

L'activité principale de la Société consiste à gérer et à exploiter le SNA du Canada et les services connexes, et ce, d'une manière sécuritaire, efficiente et rentable, tant dans l'espace aérien sous le contrôle du Canada que dans l'espace aérien international dont la responsabilité a été cédée au Canada en vertu d'ententes internationales.

Stratégie financière et réglementation des tarifs

Quand vient le temps d'établir de nouvelles redevances d'usage ou de réviser les redevances existantes, nous devons respecter les paramètres de la loi régissant nos activités, soit la *Loi sur la commercialisation des services de navigation aérienne civile* (la « Loi sur les SNA »), qui nous empêche d'établir les redevances d'usage à un montant supérieur à celui dont nous avons besoin pour répondre à nos besoins financiers relativement à la prestation de services de navigation aérienne. Aux termes de ces principes, le conseil approuve le montant et le calendrier des modifications à apporter aux redevances d'usage. Le conseil approuve également le budget annuel de la Société, dans lequel les montants devant être recouvrés au moyen des redevances d'usage sont établis pour l'exercice suivant. Nous visons à inscrire à l'état consolidé du résultat net des résultats financiers qui correspondent essentiellement au seuil de rentabilité à la clôture de chaque exercice. Du fait des variations saisonnières prévues et d'autres fluctuations des volumes de circulation aérienne et étant donné que la plupart de nos coûts sont fixes, nos résultats financiers trimestriels pourraient ne pas atteindre le seuil de rentabilité, après la comptabilisation des ajustements du compte de stabilisation des tarifs. Cette situation est illustrée dans le tableau sous « SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS – Informations financières trimestrielles (non audité) ».

Comme il en a été fait mention au préalable, les redevances d'usage sont établies en fonction des besoins financiers de la Société, lesquels tiennent compte du volume estimatif de circulation aérienne et des charges prévues. Étant donné que les produits et les charges réels vont différer de ces estimations, l'établissement des redevances futures nécessite le recours à des méthodes qui tiendront compte des écarts. Il est également nécessaire de pallier l'incidence immédiate des facteurs imprévisibles, principalement les fluctuations des volumes de circulation aérienne découlant d'événements imprévus. Le recours à un mécanisme de « stabilisation des tarifs » nous permet d'atteindre ces objectifs.

Lors de la préparation de nos états financiers consolidés, nous tenons compte de l'incidence de la réglementation des tarifs. C'est pourquoi le moment de la constatation de certains produits et charges diffère de celui qui serait autrement attendu de sociétés qui ne sont pas soumises à des lois de réglementation régissant le niveau de leurs redevances. À titre d'exemple, nous ajustons notre résultat net au moyen de virements au compte de stabilisation des tarifs ou provenant de celui-ci, en fonction des écarts par rapport aux montants qui ont été utilisés lors de l'établissement des redevances d'usage. Si nos produits réels devaient dépasser nos charges réelles, l'excédent serait inscrit comme un crédit au compte de stabilisation des tarifs, et il serait remis aux clients au moyen des redevances d'usage futures. Réciproquement, si les produits réels devaient être inférieurs aux charges réelles, l'insuffisance serait inscrite comme un débit dans le compte de stabilisation des tarifs, et elle serait récupérée auprès des clients au moyen des redevances d'usage futures (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs »).

Par ailleurs, pour certaines transactions dont l'échéancier des flux de trésorerie diffère sensiblement du moment de la comptabilisation, la Société comptabilise des débits ou des crédits au titre des comptes de report réglementaires afin d'ajuster la comptabilisation pour tenir compte de la période au cours de laquelle ces transactions seront prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs. Ces transactions sont généralement prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs lorsque les montants doivent être réalisés en trésorerie.

Lorsque nous établissons le niveau des redevances d'usage, nous prenons en considération les besoins financiers actuels et futurs de la Société (se reporter aux rubriques « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) » et « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs »).

Notre stratégie financière consiste à nous acquitter de notre mandat à l'égard des services essentiels tout en maintenant une situation financière solide, reflétée en partie par les cotes de crédit élevées que nous obtenons sur les marchés financiers. Pour maintenir cette solide situation, il convient de recourir à des méthodes prudentes qui assurent un équilibre entre les intérêts de nos principales parties intéressées tout en respectant nos obligations réglementaires et contractuelles.

Faits saillants financiers

Résultats d'exploitation du trimestre clos le 31 mai 2019

La Société a inscrit une perte nette de 14 $ au cours du trimestre clos le 31 mai 2019 (perte nette de 8 $ pour le trimestre clos le 31 mai 2018). Compte non tenu des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et des autres ajustements aux comptes de report réglementaires, la Société a inscrit une perte nette de 31 $ (8 $ pour le trimestre clos le 31 mai 2018).

	Trimestres clos les 31 mai		
	2019	2018	Variation
Produits	351 $	349 $	2 $
Charges d'exploitation	367	361	6
Autres (produits) et charges	15	(14)	29
Charge d'impôt sur le résultat	–	10	(10)
Perte nette avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	(31)	(8)	(23)
Mouvement net des comptes de report réglementaires[1)]			
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs :			
Écarts défavorables par rapport aux niveaux prévus	6	11	(5)
Ajustement approuvé initial[2)]	5	2	3
	11	13	(2)
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires :			
Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite	21	24	(3)
Autres avantages du personnel	(3)	(2)	(1)
Placement sous forme d'actions privilégiées, avant impôt	(14)	(46)	32
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	1	–	1
Impôt sur le résultat	1	10	(9)
Opérations de couverture réalisées	–	1	(1)
	6	(13)	19
	17	–	17
Perte nette après le mouvement net des comptes de report réglementaires	(14) $	(8) $	(6) $

1) La Société est assujettie à une législation qui régit le niveau de ses redevances (se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Stratégie financière et réglementation des tarifs »). Le calendrier de comptabilisation de certains produits et de certaines charges recouvrées au moyen des redevances est établi en fonction du mouvement des comptes de report réglementaires [se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) »].

2) Afin que les résultats d'exploitation atteignent le seuil de rentabilité, au cours de l'exercice 2019, le conseil a approuvé une diminution du compte de stabilisation des tarifs en conséquence d'une insuffisance prévue. Ainsi, un virement de 18 $ (10 $ pour l'exercice 2018) depuis le compte de stabilisation des tarifs se fait de manière constante au cours de l'exercice.

Flux de trésorerie pour le trimestre clos le 31 mai 2019

Comme le démontre le tableau suivant, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 15 $ pour le trimestre clos le 31 mai 2019 (106 $ pour le trimestre clos le 31 mai 2018) et la Société a affiché des flux de trésorerie disponibles négatifs de 19 $ (30 $ pour le trimestre clos le 31 mai 2018), lesquels constituent une mesure financière non conforme aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR »). Les mesures financières non conformes aux PCGR ne sont pas des mesures définies en vertu des IFRS et, par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La Société définit les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie découlant des activités d'exploitation, moins les dépenses d'investissement ainsi que les investissements dans Aireon et les autres placements sous forme de participations. La direction accorde de l'importance à cette mesure, car elle permet d'évaluer l'incidence de son programme d'investissement sur les ressources financières de la Société.

	Trimestres clos les 31 mai		
	2019	2018	Variation
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :			
Exploitation[1)]	10 $	9 $	1 $
Investissement[1)]	(29)	(48)	19
Financement[1)]	4	(67)	71
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(15)	(106)	91
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	37	134	(97)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	22 $	28 $	(6) $
Flux de trésorerie disponibles (mesure non conforme aux PCGR) :			
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :			
Exploitation[2)]	10 $	9 $	1 $
Dépenses d'investissement[2)]	(29)	(39)	10
Flux de trésorerie disponibles	(19) $	(30) $	11 $

1) Se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Flux de trésorerie pour le trimestre clos le 31 mai 2019 » pour obtenir une analyse des variations des flux de trésorerie par rapport à ceux de l'exercice précédent.

2) Se reporter au tableau des flux de trésorerie figurant dans nos états financiers du troisième trimestre de l'exercice 2019.

Résultats d'exploitation de la période de neuf mois close le 31 mai 2019

La Société a inscrit une perte nette de 60 $ au cours de la période de neuf mois close le 31 mai 2019 (50 $ pour la période de neuf mois close le 31 mai 2018). Compte non tenu des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et des autres ajustements aux comptes de report réglementaires, la Société a inscrit une perte nette de 109 $ (65 $ pour la période de neuf mois close le 31 mai 2018). Étant donné le caractère saisonnier normal de la circulation aérienne et le fait que nos coûts sont essentiellement fixes, une perte nette était attendue pour la période de neuf mois close le 31 mai 2019.

	Périodes de neuf mois closes les 31 mai		
	2019	2018	Variation
Produits	1 025 $	1 001 $	24 $
Charges d'exploitation	1 075	1 041	34
Autres (produits) et charges	59	34	25
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat	–	(9)	9
Perte nette avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	(109)	(65)	(44)
Mouvement net des comptes de report réglementaires[1)]			
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs :			
Écarts défavorables (favorables) par rapport aux niveaux prévus	(4)	2	(6)
Ajustement approuvé initial[2)]	14	7	7
	10	9	1
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires :			
Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite	66	78	(12)
Autres avantages du personnel	(5)	(4)	(1)
Placement sous forme d'actions privilégiées, avant impôt	(25)	(62)	37
Impôt sur le résultat	2	(7)	9
Opérations de couverture réalisées	1	1	–
	39	6	33
	49	15	34
Perte nette après le mouvement net des comptes de report réglementaires	(60) $	(50) $	(10) $

1) Se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) ».

2) Afin que les résultats d'exploitation atteignent le seuil de rentabilité au cours de l'exercice 2019, le conseil a approuvé une diminution du compte de stabilisation des tarifs en conséquence d'une insuffisance prévue. Ainsi, un virement de 18 $ (10 $ pour l'exercice 2018) depuis le compte de stabilisation des tarifs se fait de manière constante au cours de l'exercice.

Flux de trésorerie pour la période de neuf mois close le 31 mai 2019

Comme le démontre le tableau suivant, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 16 $ pour la période de neuf mois close le 31 mai 2019 (194 $ pour la période de neuf mois close le 31 mai 2018) et la Société a affiché des flux de trésorerie disponibles négatifs de 45 $ (145 $ pour la période de neuf mois close le 31 mai 2018), lesquels constituent une mesure financière non conforme aux PCGR définie à la rubrique « INTRODUCTION – Faits saillants financiers – Flux de trésorerie pour le trimestre clos le 31 mai 2019 ».

	Périodes de neuf mois closes les 31 mai		
	2019	2018	Variation
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :			
Exploitation[1)]	50 $	(26) $	76 $
Investissement[1)]	(84)	(126)	42
Financement[1)]	18	(42)	60
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(16)	(194)	178
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	38	222	(184)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	22 $	28 $	(6) $
Flux de trésorerie disponibles (mesure non conforme aux PCGR) :			
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :			
Exploitation[2)]	50 $	(26) $	76 $
Dépenses d'investissement[2)]	(95)	(124)	29
Remboursement d'impôt à l'égard du placement sous forme d'actions privilégiées[2)]	–	5	(5)
Flux de trésorerie disponibles	(45) $	(145) $	100 $

1) Se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Flux de trésorerie pour la période de neuf mois close le 31 mai 2019 » pour obtenir une analyse des variations des flux de trésorerie par rapport à ceux de l'exercice précédent.

2) Se reporter au tableau des flux de trésorerie figurant dans nos états financiers du troisième trimestre de l'exercice 2019.

Situation financière au 31 mai 2019

Le tableau qui suit montre les variations importantes de nos actifs et de nos passifs entre le 31 août 2018 et le 31 mai 2019 :

	31 mai 2019	31 août 2018	Variation
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22 $	38 $	(16) $
Débiteurs et autres	97	102	(5)
Placements	72	71	1
Autres actifs courants	12	17	(5)
	203	228	(25)
Actifs non courants			
Placement sous forme d'actions privilégiées	443	418	25
Immobilisations corporelles	736	735	1
Immobilisations incorporelles	909	932	(23)
Prêts consentis à une partie liée	2	12	(10)
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	6	6	–
Avantages du personnel	2	2	–
Autres actifs non courants	2	1	1
	2 100	2 106	(6)
Total des actifs	2 303	2 334	(31)
Soldes débiteurs des comptes de report réglementaires	1 023	954	69
Total des actifs et des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires	3 326 $	3 288 $	38 $
Passifs			
Passifs courants			
Emprunts bancaires	55 $	– $	55 $
Fournisseurs et autres créditeurs	222	247	(25)
Produits différés	7	4	3
Partie courante de la dette à long terme	25	275	(250)
	309	526	(217)
Passifs non courants			
Dette à long terme	1 442	1 219	223
Avantages du personnel	1 151	1 070	81
Passif d'impôt différé	52	50	2
Autres passifs non courants	1	1	–
	2 646	2 340	306
Total des passifs	2 955	2 866	89
Capitaux propres			
Résultats non distribués (déficit)	(32)	28	(60)
Soldes créditeurs des comptes de report réglementaires	403	394	9
Total des passifs, des capitaux propres et des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires	3 326 $	3 288 $	38 $

Pour une analyse des variations de la trésorerie et des équivalents de trésorerie depuis le 31 août 2018, se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT- Flux de trésorerie pour la période de neuf mois close le 31 mai 2019 ».

La variation des prêts consentis à une partie liée découle du remboursement du crédit-relais effectué par Aireon en décembre 2018.

Les variations de la partie courante de la dette à long terme et de la dette à long terme sont attribuables au règlement des billets d'obligation générale de série BMT 2009-1 et à l'émission des billets d'obligation générale de série BMT 2019-1.

La variation du passif non courant au titre des avantages du personnel découle de l'effet du coût des prestations pour services rendus au cours de la période, des charges financières nettes et des cotisations à chacun des régimes d'avantages de la Société.

Les variations des soldes débiteurs et créditeurs des comptes de report réglementaires sont décrites plus en détail à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) ».

Le solde des résultats non distribués (du déficit) au 31 mai 2019 correspond aux résultats jusqu'à cette date. Nous planifions nos activités de façon à atteindre essentiellement le seuil de rentabilité au point de vue financier à la clôture de chaque exercice, après la couverture des charges au moyen des redevances d'usage et des autres sources de produits, et après les ajustements du compte de stabilisation des tarifs. Par conséquent, le solde du compte des résultats non distribués s'est établi au même montant à la clôture de chacun des exercices, soit à 28 $. Tout écart par rapport à ce montant à la clôture d'une période intermédiaire découle des variations saisonnières ou d'autres fluctuations prévues des produits et des charges.

Principales questions financières

Les éléments suivants ont eu une incidence considérable sur la situation financière de la Société :

1. Compte de stabilisation des tarifs

Au 31 mai 2019, le compte de stabilisation des tarifs (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs ») affichait un solde créditeur de 114 $ (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs »).

Le compte de stabilisation des tarifs a diminué de 10 $ au cours de la période de neuf mois close le 31 mai 2019 en raison des écarts favorables de 4 $ par rapport aux résultats prévus, lesquels ont été contrebalancés par l'ajustement approuvé initial de 14 $ au compte de stabilisation des tarifs. Les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs sont décrits à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs ».

2. Circulation aérienne et redevances d'usage[1]

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2019, les volumes de circulation aérienne, calculés en unités de redevances pondérées (qui reflètent le nombre de vols, la taille des aéronefs et les distances parcourues), ont augmenté de 2,4 % sur douze mois. Le budget approuvé pour l'exercice 2019 prévoyait une croissance de 3,6 % pour l'exercice et la prévision actuelle de la Société pour l'exercice 2019 à l'égard de la circulation aérienne se fonde sur une croissance annuelle de 2,3 %.

[1] Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

Nous jaugeons constamment nos besoins financiers ainsi que la circulation aérienne et nous mettons à jour régulièrement nos prévisions financières pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture économique. Chaque trimestre, nous passons en revue l'information disponible la plus à jour provenant de sources au sein du secteur de l'aviation et les prévisions à l'égard des indicateurs macro-économiques; nous modifions ensuite les hypothèses qui sous-tendent nos prévisions en conséquence et nous évaluons la nécessité de modifier les tarifs.

Conformément à la Loi sur les SNA, la Société a publié le 4 juin 2019 un préavis de redevances révisées aux fins de consultation qui fournit des renseignements détaillés sur les modifications proposées. La période de consultation prendra fin le 6 août 2019.

L'instauration des redevances proposées se ferait en deux phases, les nouveaux taux entrant en vigueur le 1er septembre 2019 et le 1er janvier 2020, respectivement.

Dans l'ensemble, les modifications proposées des taux des redevances d'usage qui devraient prendre effet le 1er septembre 2019 correspondent en moyenne à une hausse de 0,8 % des tarifs de base, ce qui permet de couvrir les frais liés aux services de données de surveillance dépendante automatique en mode diffusion dans l'espace aérien intérieur (*space-based automatic dependent surveillance-broadcast*, ou « SB ADS-B »).

Les frais liés aux services de données SB ADS-B dans l'espace aérien océanique de l'Atlantique Nord entreront en vigueur le 1er janvier 2020 et seront recouvrés au moyen d'une augmentation des redevances de survol de l'Atlantique Nord (« NAT ») en vigueur.

3. Conventions collectives

Environ 88 % de nos effectifs sont syndiqués aux termes de huit conventions collectives.

Au 31 mai 2019, les conventions collectives conclues entre la Société et quatre syndicats, lesquels représentent environ 72 % de ses effectifs syndiqués, étaient échues. Ces conventions ont expiré le 31 mars 2019 et le 30 avril 2019, respectivement. La Société négocie actuellement avec deux de ces syndicats, représentant 60 % de ses effectifs syndiqués.

La Société a entamé des négociations avec un syndicat, qui représente environ 6 % des effectifs syndiqués, dont la convention collective a expiré le 30 juin 2019.

4. Activités de financement

Le 29 mars 2019, la Société a émis des billets d'obligation générale de série BMT 2019-1 échéant le 29 septembre 2050 d'une valeur de 250 $. Les billets sont assortis d'un taux d'intérêt annuel de 3,209 %. Le produit tiré de l'émission de ces billets a été utilisé pour rembourser les billets d'obligation générale de série BMT 2009-1 de la Société d'une valeur de 250 $ lorsqu'ils sont arrivés à échéance le 17 avril 2019. De plus, la Société a mis fin au contrat à terme sur obligations connexe qu'elle avait conclu en juin 2018 afin de couvrir le risque de taux d'intérêt lié au refinancement, ce qui a entraîné une perte de 9 $.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Produits

Le tableau ci-dessous présente une répartition des produits par catégories. La notice annuelle de l'exercice 2018 et les notes afférentes aux états financiers du troisième trimestre de l'exercice 2019 fournissent davantage de renseignements sur les différentes catégories de nos redevances d'usage.

	Trimestres clos les 31 mai			
	2019	2018	Variation	%
Redevances de survol	171 $	172 $	(1) $	(1) %
Redevances d'aérogare	133	127	6	5 %
Redevances quotidiennes/ annuelles/trimestrielles	23	24	(1)	(4) %
Redevances d'utilisation des services de navigation de l'Atlantique Nord et de communications internationales	11	11	–	–
Total des redevances d'usage	338	334	4	1 %
Autres produits[1)]	13	15	(2)	(13) %
	351 $	349 $	2 $	1 %

	Périodes de neuf mois closes les 31 mai			
	2019	2018	Variation	%
Redevances de survol	495 $	492 $	3 $	1 %
Redevances d'aérogare	389	371	18	5 %
Redevances quotidiennes/ annuelles/trimestrielles	68	67	1	1 %
Redevances d'utilisation des services de navigation de l'Atlantique Nord et de communications internationales	34	32	2	6 %
Total des redevances d'usage	986	962	24	2 %
Autres produits[1)]	39	39	–	–
	1 025 $	1 001 $	24 $	2 %

1) Les autres produits comprennent les contrats de services et de développement, les services liés à notre centre de conférence de notre installation de Cornwall (Ontario), la vente de publications liées à l'aéronautique civile, de même que d'autres produits divers.

Les produits pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 mai 2019 ont augmenté de 2 $ et de 24 $, respectivement, en raison principalement de l'accroissement de 1,0 % et de 2,4 % des unités de redevances pondérées enregistré au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 31 mai 2019.

La Société a modifié ses redevances d'usage avec prise d'effet le 1er septembre 2018. Ainsi, les tarifs de base en vigueur ont baissé en moyenne de 0,4 %, ce qui, dans les faits, prolonge la réduction de tarifs temporaire de 0,4 % instaurée le 1er septembre 2017 qui avait été prévue à l'origine pour un an seulement.

Circulation aérienne

La croissance de la circulation aérienne au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2019 reflète les niveaux saisonniers habituels. La circulation aérienne a augmenté de 2,4 % comparativement à celle des neuf premiers mois de l'exercice 2018. Le graphique qui suit présente la circulation en unités de redevances pondérées.

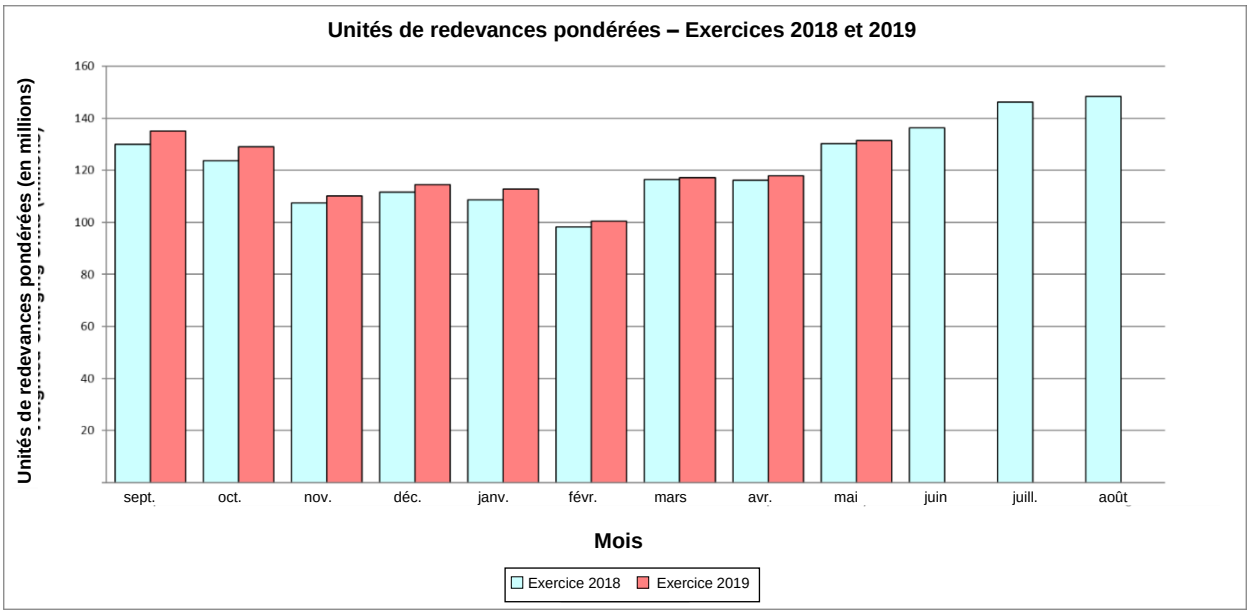

Les volumes futurs de circulation aérienne peuvent être influencés par de nombreux facteurs, notamment le taux de croissance ou de ralentissement de l'économie, les variations de la demande de transport aérien de passagers, les niveaux d'utilisation de la capacité des aéronefs, les prix du carburant, les changements apportés aux activités des transporteurs aériens et à leurs façons de faire, les conditions du secteur de l'aviation en général, la concurrence entre les transporteurs aériens, la restructuration et l'insolvabilité de compagnies aériennes, les activités terroristes, les épidémies ou les pandémies, les situations météorologiques, les catastrophes naturelles, les préoccupations environnementales, les tendances démographiques et d'autres facteurs.

Charges d'exploitation

	Trimestres clos les 31 mai			
	2019	2018	Variation	%
Salaires et avantages du personnel	261 $	256 $	5 $	2 %
Services techniques	29	28	1	4 %
Installations et entretien	16	16	–	–
Amortissements	39	39	–	–
Autres	22	22	–	–
	367 $	361 $	6 $	2 %

	Périodes de neuf mois closes les 31 mai			
	2019	2018	Variation	%
Salaires et avantages du personnel	761 $	731 $	30 $	4 %
Services techniques	83	81	2	2 %
Installations et entretien	48	47	1	2 %
Amortissements	115	114	1	1 %
Autres	68	68	–	–
	1 075 $	1 041 $	34 $	3 %

Les charges au titre des salaires et avantages du personnel ont augmenté de 5 $ et de 30 $, respectivement, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 mai 2019 par rapport au trimestre et à la période de neuf mois clos le 31 mai 2018, en raison surtout de l'augmentation des niveaux de rémunération et des charges liées aux heures supplémentaires découlant des hausses négociées incluses dans les conventions collectives, de l'augmentation des besoins en effectifs pour répondre à l'accroissement de la circulation aérienne et mener des activités en soutien aux projets ainsi que du maintien de niveaux optimaux d'effectifs partout au Canada.

Comme le démontre le graphique présenté ci-après, la plupart de nos charges d'exploitation sont engagées uniformément tout au long de l'exercice.

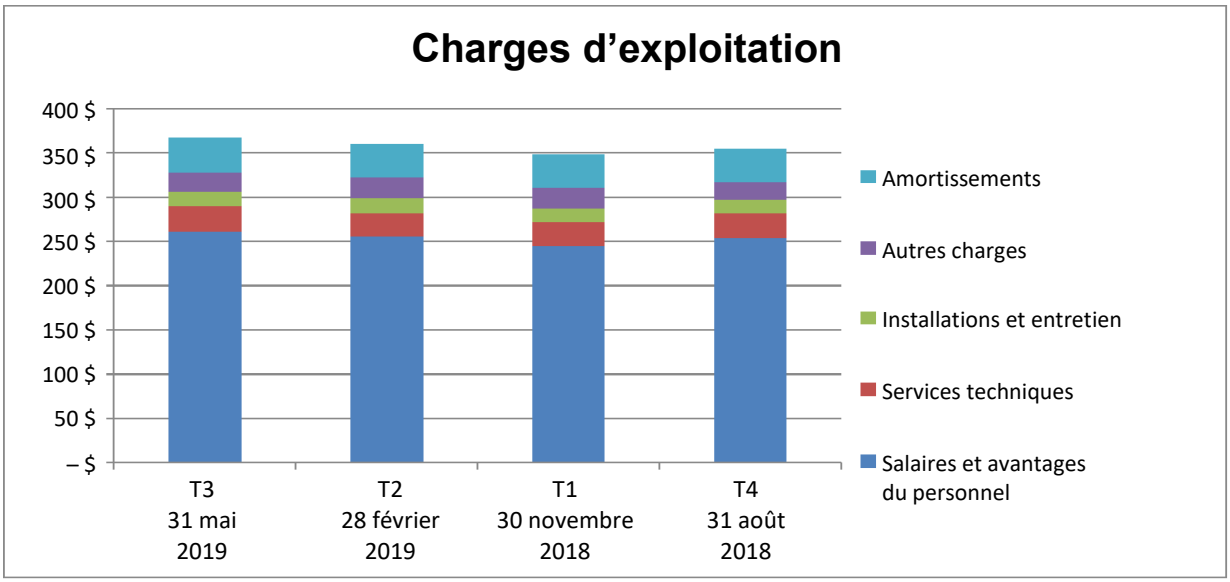

Autres (produits) et charges [y compris (le recouvrement) la charge d'impôt sur le résultat]

	Trimestres clos les 31 mai		
	2019	2018	Variation
Produits financiers			
Produits d'intérêts	– $	(1) $	(1) $
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net[1)]			
Placement sous forme d'actions privilégiées	(3)	(42)	(39)
Autres placements	–	(1)	(1)
	(3)	(43)	(40)
Total des produits financiers	(3)	(44)	(41)
Charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel	9	14	5
Autres charges financières			
Charges d'intérêts	19	20	1
Autres profits, déduction faite des pertes			
Pertes de change	(11)	(4)	7
Autres (profits) et pertes	1	–	(1)
	(10)	(4)	6
	15 $	(14) $	(29) $
Charge d'impôt sur le résultat	– $	10 $	10 $

1) La variation nette de la juste valeur des actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net comprend les produits d'intérêts et de dividendes liés à ces actifs financiers.

La diminution de la variation nette de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées est attribuable aux ajustements de la juste valeur positifs de 39 $ comptabilisés pour le troisième trimestre de l'exercice 2018 sur la base du prix payé par NATS pour un placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon.

La diminution de 5 $ des charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel pour le troisième trimestre de l'exercice 2019 en comparaison de celles du troisième trimestre de l'exercice 2018 est essentiellement attribuable à l'augmentation des produits d'intérêts, contrebalancée en partie par la hausse des charges financières.

La charge d'impôt sur le résultat de 10 $ comptabilisée pour le troisième trimestre de l'exercice 2018 se rapporte à l'augmentation de la juste valeur du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées comptabilisée au cours de cette période.

	Périodes de neuf mois closes les 31 mai		
	2019	2018	Variation
Produits financiers			
Produits d'intérêts	(2) $	(3) $	(1) $
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Placement sous forme d'actions privilégiées	(9)	(48)	(39)
Autres placements	–	(2)	(2)
	(9)	(50)	(41)
Total des produits financiers	(11)	(53)	(42)
Charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel	28	41	13
Autres charges financières			
Charges d'intérêts	56	58	2
Autres profits, déduction faite des pertes			
Profits de change	(14)	(12)	2
	(14)	(12)	2
	59 $	34 $	(25) $
Recouvrement d'impôt sur le résultat	– $	(9) $	(9) $

La diminution de 13 $ des charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel pour l'exercice 2019 en comparaison de celui de l'exercice 2018 est essentiellement attribuable à l'augmentation des produits d'intérêts, contrebalancée en partie par la hausse des charges financières.

La Société a comptabilisé un recouvrement d'impôt sur le résultat de 9 $ pour l'exercice 2018 en comparaison d'un montant de néant pour l'exercice 2019 en raison d'une diminution de 19 $ des passifs d'impôt différé nets liés au placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon par suite de la réduction du taux d'impôt fédéral américain des sociétés de 35 % à 21 %, ce qui a été contrebalancé dans une certaine mesure par une augmentation de 10 $ des passifs d'impôt différé nets liés au même placement par suite de la hausse de la juste valeur comptabilisée sur la base du prix payé par NATS pour son placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon (comme il est mentionné ci-dessus).

Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette)

Le mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) représente l'ajustement comptable réglementaire, y compris le mécanisme de stabilisation des tarifs, visant à ajuster la comptabilisation de certaines transactions pour tenir compte des périodes au cours desquelles ces transactions seront prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs.

	Trimestres clos les 31 mai		
	2019	2018	Variation
Compte de stabilisation des tarifs[1)]	11 $	13 $	(2) $
Autres comptes de report réglementaires			
Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite	21	24	(3)
Autres avantages du personnel	(3)	(2)	(1)
Placement sous forme d'actions privilégiées, avant impôt	(14)	(46)	32
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	1	–	1
Impôt sur le résultat	1	10	(9)
Opérations de couverture réalisées	–	1	(1)
	17 $	– $	17 $

1) Le tableau figurant ci-après sous la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs » présente les mouvements du compte de stabilisation des tarifs.

Pour le troisième trimestre de l'exercice 2019, le mouvement net du compte de report réglementaire au titre des cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite a diminué de 3 $ comparativement à celui du troisième trimestre de l'exercice 2018. Les ajustements réglementaires visant à porter le total de la charge au titre des prestations de retraite au niveau des cotisations aux régimes de retraite à recouvrer au moyen de l'établissement des tarifs ont été de 21 $ pour le troisième trimestre de l'exercice 2019, comparativement à 24 $ pour le troisième trimestre de l'exercice 2018.

Le mouvement net de 32 $ du compte de report réglementaire au titre du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées avant impôt est essentiellement attribuable au report réglementaire de la hausse de 39 $ de la juste valeur du placement au troisième trimestre de l'exercice 2018, alors qu'aucun report réglementaire similaire n'a été comptabilisé au troisième trimestre de l'exercice 2019.

Le mouvement net de 9 $ du compte de report réglementaire au titre de l'impôt sur le résultat s'explique par l'augmentation de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon comptabilisée pour l'exercice 2018.

	Périodes de neuf mois closes les 31 mai		
	2019	2018	Variation
Compte de stabilisation des tarifs	10 $	9 $	1 $
Autres comptes de report réglementaires			
Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite	66	78	(12)
Autres avantages du personnel	(5)	(4)	(1)
Placement sous forme d'actions privilégiées, avant impôt	(25)	(62)	37
Impôt sur le résultat (recouvrement)	2	(7)	9
Opérations de couverture réalisées	1	1	–
	49 $	15 $	34 $

Pour la période de neuf mois close le 31 mai 2019, le mouvement net du compte de report réglementaire au titre des cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite a diminué de 12 $ comparativement à celui de la période correspondante de l'exercice 2018. Les ajustements réglementaires qu'il a fallu apporter au total de la charge au titre des prestations de retraite afin de refléter la somme en trésorerie des cotisations à recouvrer au moyen de l'établissement des tarifs ont été de 66 $ pour l'exercice 2019, comparativement à 78 $ pour l'exercice 2018.

La diminution de 37 $ du compte de report réglementaire au titre du placement sous forme d'actions privilégiées au cours de la période de neuf mois close le 31 mai 2019 est essentiellement attribuable au report réglementaire de la hausse de 9 $ de la juste valeur du placement, comparativement à une hausse de 48 $ comptabilisée pour la période correspondante de l'exercice 2018.

Le mouvement net du compte de report réglementaire au titre de l'impôt sur le résultat comprend le report des passifs d'impôt futur liés au placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon. L'augmentation de 9 $ au cours de l'exercice 2019 par rapport à l'exercice 2018 est attribuable à la baisse des passifs d'impôt différé nets liés au placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon par suite de la réduction du taux d'impôt fédéral américain des sociétés de 35 % à 21 %, ce qui a été contrebalancé en partie par l'augmentation de la juste valeur du placement comptabilisée pour l'exercice 2018.

Mouvements du compte de stabilisation des tarifs

Notre mécanisme de stabilisation des tarifs et la méthode de comptabilisation utilisée à cette fin sont décrits au début du présent rapport de gestion et dans les notes 1 et 8 afférentes à nos états financiers consolidés annuels de l'exercice 2018. Le tableau qui suit présente les mouvements du compte de stabilisation des tarifs.

	Périodes de neuf mois closes les 31 mai		
	2019	2018	Variation
Solde créditeur présenté à l'état de la situation financière à l'ouverture de la période	124 $	131 $	(7) $
Écart par rapport aux prévisions :			
Produits supérieurs (inférieurs) aux prévisions	(4)	10	(14)
Charges d'exploitation (supérieures) inférieures aux prévisions	14	(7)	21
Autres (produits) et charges inférieurs aux prévisions	27	61	(34)
Mouvement net des autres comptes de report réglementaires	(33)	(66)	33
Écarts totaux par rapport aux niveaux prévus	4	(2)	6
Ajustement approuvé initial	(14)	(7)	(7)
Mouvement net du compte de stabilisation des tarifs comptabilisé dans le résultat net	(10)	(9)	(1)
Solde créditeur présenté à l'état de la situation financière à la clôture de la période	114 $	122 $	(8) $

La diminution de 10 $ du compte de stabilisation des tarifs au cours de la période de neuf mois close le 31 mai 2019 s'explique avant tout par ce qui suit :

- le mouvement net de 33 $ des comptes de report réglementaires, qui a été plus favorable que prévu du fait principalement de ce qui suit :
  - un produit réglementaire net lié au placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon de la Société qui s'est situé au-dessus des prévisions, soit 14 $ de plus, afin de différer les profits de change latents attribuables à la fluctuation de la valeur du dollar canadien par rapport à celle du dollar américain;
  - une charge réglementaire au titre des régimes de retraite et des autres avantages du personnel qui s'est située au-dessous des prévisions, soit 21 $ de moins, par suite essentiellement de cotisations aux régimes de retraite plus faibles;

  partiellement compensés par ce qui suit :

  - un ajustement réglementaire de 3 $ pour comptabiliser un excédent sur les prestations d'invalidité à long terme (« ILD »);
- le fait que les produits se sont situés au-dessous des prévisions, soit 4 $ de moins;
- l'ajustement prévu de 14 $, qui correspond aux trois quarts de la perte nette annuelle anticipée de 18 $ au moment où le budget de l'exercice 2019 a été approuvé;

partiellement compensés par ce qui suit :

- le fait que les charges d'exploitation se sont situées au-dessous des prévisions, soit 14 $ de moins, en raison essentiellement de la baisse des charges d'exploitation autres que de rémunération;
- le fait que les autres (produits) et charges se sont situés au-dessous des prévisions, soit 27 $ de moins, en raison essentiellement de l'augmentation des profits de change sur notre placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon et le fait que les charges financières nettes liées aux avantages du personnel se sont situées au-dessous des prévisions.

Autres éléments du résultat global

La comptabilisation des montants au titre des autres éléments du résultat global est compensée par des reports réglementaires en vue de différer la comptabilisation aux périodes au cours desquelles les transactions sont prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs. Ces transactions sont généralement prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs lorsqu'il est prévu que les montants seront réalisés en trésorerie, sauf dans le cas des flux de trésorerie liés aux instruments de couverture, qui sont pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs dans la même période que l'est la transaction de couverture sous-jacente, et des réévaluations des régimes à prestations définies du personnel non capitalisés, qui sont prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des membres du personnel.

	Trimestres clos les 31 mai		
	2019	2018	Variation
Éléments qui seront reclassés dans le résultat net :			
Variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(6)	(4)	(2)
Mouvement net des comptes de report réglementaires	6	4	2
Total des autres éléments du résultat global	– $	– $	– $

En ce qui a trait aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de la Société, il n'y a eu aucun événement ou changement significatif qui aurait conduit à une réévaluation au cours du troisième trimestre de l'exercice 2019 et du troisième trimestre de l'exercice 2018.

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2019, des ajustements de la juste valeur négatifs de 6 $ ont été inscrits relativement aux couvertures de taux d'intérêt de la Société en lien avec le refinancement d'instruments d'emprunt qui sont arrivés à échéance au cours de l'exercice 2019. L'ajustement de la juste valeur négatif de 4 $ comptabilisé pour le troisième trimestre de l'exercice 2018 se rapporte aux couvertures de taux d'intérêt de la Société en lien avec le refinancement des mêmes instruments d'emprunt.

	Périodes de neuf mois closes les 31 mai		
	2019	2018	Variation
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net :			
Réévaluation des régimes à prestations définies du personnel	– $	100 $	(100) $
Mouvement net des comptes de report réglementaires	–	(100)	100
	–	–	–
Éléments qui seront reclassés dans le résultat net :			
Amortissement de la perte sur les couvertures de flux de trésorerie	–	1	(1)
Variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(10)	4	(14)
Mouvement net des comptes de report réglementaires	10	(5)	15
	–	–	–
Total des autres éléments du résultat global	– $	– $	– $

En ce qui a trait aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de la Société, il n'y a eu aucun événement ou changement significatif qui aurait conduit à une réévaluation au cours de la période de neuf mois close le 31 mai 2019. Les profits de 100 $ à la réévaluation des régimes à prestations définies du personnel comptabilisés pour la période de neuf mois close le 31 mai 2018 ont été comptabilisés au cours du premier trimestre de l'exercice 2018 et sont attribuables au fait que le rendement des actifs des régimes a été supérieur de 226 $ au rendement prévu selon le taux d'actualisation de 3,60 % au 31 août 2018, ce qui a été contrebalancé en partie par des pertes actuarielles de 126 $ découlant d'une baisse de 10 points de base du taux d'actualisation, lequel s'établissait à 3,50 %.

Au cours de l'exercice 2019, des ajustements de la juste valeur négatifs de 10 $ ont été inscrits essentiellement en regard des couvertures de taux d'intérêt de la Société en lien avec le refinancement d'instruments d'emprunt qui sont arrivés à échéance au cours de l'exercice 2019. Au cours de l'exercice 2018, des ajustements de la juste valeur positifs de 4 $ ont été inscrits essentiellement en regard des couvertures de taux d'intérêt de la Société en lien avec le financement des mêmes instruments d'emprunt.

Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs

Comme il est mentionné à la rubrique « INTRODUCTION – Stratégie financière et réglementation des tarifs », les membres du conseil tiennent compte notamment des éléments suivants lors de l'établissement des redevances d'usage :

a) les besoins financiers de la Société et la mesure dans laquelle les charges d'exploitation varient;

b) le solde actuel et prévu du compte de stabilisation des tarifs;

c) le recouvrement en trésorerie des cotisations aux régimes de retraite.

Le tableau qui suit présente le solde du compte de stabilisation des tarifs ainsi que les cotisations en trésorerie réglementaires aux régimes de retraite devant être recouvrées ultérieurement.

	31 mai 2019	31 août 2018	Variation
Solde créditeur du compte de stabilisation des tarifs	114 $	124 $	(10) $
Cotisations en trésorerie réglementaires aux régimes de retraite devant être recouvrées ultérieurement	(34) $	(34) $	– $

Perspectives financières[2]

Les rubriques qui suivent présentent les résultats consolidés annuels projetés à l'heure actuelle de la Société pour l'exercice 2019 avant la stabilisation des tarifs, aux fins de comparaison avec les résultats réels pour l'exercice 2018.

	Exercice 2019	Exercice 2018	Variation	%
Avant la stabilisation des tarifs				
Produits	1 443 $	1 415 $	28 $	2 %
Charges d'exploitation et autres (produits) et charges, y compris les autres ajustements réglementaires	1 463	1 422	41	3 %
Bénéfice net (perte nette) avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	(20) $	(7) $	(13) $	

Produits

Les produits pour l'exercice 2019 devraient augmenter d'environ 2,0 %, ou 28 $, par rapport à ceux de 1 415 $ pour l'exercice 2018 en raison surtout de l'accroissement prévu de 2,3 % de la circulation aérienne, mais cet accroissement sera atténué par une diminution des autres produits. Comme il est indiqué à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Produits », les tarifs révisés, entrés en vigueur le 1er septembre 2018, prorogent dans les faits la réduction de tarifs temporaire de 0,4 % mise en œuvre à l'exercice 2018.

Dans notre rapport de gestion pour le deuxième trimestre de l'exercice 2019, nous avions présenté des produits prévus de 1 443 $ pour l'exercice 2019 et avions prévu un accroissement de 2,4 % de la circulation aérienne. Le recul de l'accroissement prévu de la circulation aérienne, lequel est passé à 2,3 % au troisième trimestre de l'exercice 2019, est contrebalancé par une hausse des autres produits.

[2] Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION - Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

Charges d'exploitation et autres (produits) et charges

Les charges d'exploitation et autres (produits) et charges avant la stabilisation des tarifs pour l'exercice 2019 devraient se chiffrer à 1 463 $. Il s'agit d'une augmentation de 2,9 % ou 41 $ comparativement à l'exercice 2018, attribuable surtout aux facteurs suivants :

- l'augmentation des niveaux de rémunération et des charges liées aux heures supplémentaires découlant des hausses relatives à l'inflation prévues dans les conventions collectives, de l'augmentation des besoins en effectifs pour répondre à l'accroissement de la circulation aérienne et pour réaliser des projets, ainsi que du maintien de niveaux optimaux d'effectifs partout au Canada;

- le premier exercice (partiel) au cours duquel des charges liées à la surveillance par satellite seront comptabilisées à compter de mars 2019;

- les exigences d'exploitation accrues qui influent sur les installations et l'entretien ainsi que sur les services techniques et les autres charges;

- l'incidence de l'inflation;

partiellement compensés par ce qui suit :

- la baisse du coût des prestations pour services rendus au cours de la période en raison d'une hausse des taux d'actualisation.

À l'échelle de la Société, nos efforts demeurent axés sur les mesures d'économie respectueuses de la sécurité, laquelle est notre première priorité. Nos efforts visent à gérer l'effectif et les dépenses discrétionnaires, et nous poursuivrons la mise en œuvre de projets et de mesures efficientes visant l'amélioration de nos processus.

Dans notre rapport de gestion pour le deuxième trimestre de l'exercice 2019, nous avions présenté des charges d'exploitation et autres (produits) et charges prévus, avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs, de 1 466 $ pour l'exercice 2019. La diminution de 3 $ est attribuable essentiellement à la baisse des exigences en matière d'exploitation, ce qui a été atténué par une diminution des reports réglementaires au titre des charges liées aux régimes d'ILD par suite de leur évolution défavorable.

Flux de trésorerie

Compte tenu des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation et des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement qui sont prévus pour l'exercice 2019, la situation de trésorerie de la Société devrait, selon les prévisions actuelles, diminuer pour passer de 38 $ au 31 août 2018 à 31 $ au 31 août 2019. Ces perspectives en matière de trésorerie sont fondées sur des entrées de trésorerie annuelles prévues liées aux activités d'exploitation de 172 $, compensées en partie par des sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement et de financement de 157 $ et de 22 $, respectivement. Les sorties de trésorerie nettes liées aux activités de financement se rapportent essentiellement au remboursement de 275 $ sur la dette à long terme et au débours de 9 $ lié au règlement d'un contrat à terme sur obligations, contrebalancés en partie par l'émission d'une valeur de 250 $ et le produit découlant d'emprunts bancaires de 15 $. Les activités d'investissement comprennent des sorties de trésorerie aux fins de dépenses d'investissement de 168 $, contrebalancées en partie par le remboursement de 11 $ sur le crédit-relais consenti à Aireon. Comme il est mentionné ci-après, la Société dispose actuellement de sources de financement adéquates lui permettant de répondre à tous ses besoins prévus en matière de flux de trésorerie.

Dans notre rapport de gestion pour le deuxième trimestre de l'exercice 2019, nous avions présenté une situation de trésorerie prévue de 30 $ à la clôture de l'exercice 2019. La hausse de 1 $ s'explique principalement par l'augmentation des flux de trésorerie liées aux activités d'exploitation, lesquels sont passés de 157 $ à 172 $, ce qui est venu réduire le montant devant être prélevé sur les emprunts bancaires de 28 $ à 15 $.

Compte de stabilisation des tarifs

La Société prévoit actuellement que le compte de stabilisation des tarifs affichera un solde créditeur de 104 $ à la clôture de l'exercice 2019, en raison des montants estimés suivants : produits de 1 443 $ et total des charges d'exploitation et autres (profits) pertes (y compris les autres ajustements réglementaires) de 1 463 $ (avant la stabilisation des tarifs).

Dans notre rapport de gestion pour le deuxième trimestre de l'exercice 2019, nous avions prévu un solde créditeur du compte de stabilisation des tarifs de 101 $ à la clôture de l'exercice 2019. La hausse de 3 $ est attribuable à la diminution prévue des charges d'exploitation et des autres (produits) et charges (y compris les autres ajustements réglementaires).

Couverture par le bénéfice et les flux de trésorerie

Au cours d'un exercice, les produits trimestriels refléteront les fluctuations saisonnières et les autres variations que subit le secteur du transport aérien et, par conséquent, nos résultats nets varieront d'un trimestre à l'autre. Notre mandat stipule que nous devons atteindre essentiellement le seuil de rentabilité au point de vue financier, de sorte que le ratio prévu de couverture par le bénéfice, qui correspond au bénéfice avant les intérêts divisé par les charges d'intérêts, doit se rapprocher de 1:1. Toutefois, en raison du caractère saisonnier de nos activités, nos produits peuvent entraîner un ratio de couverture par le bénéfice inférieur à 1:1 pour toute période intermédiaire.

Pour la période de douze mois close le 31 mai 2019, la Société a inscrit une perte nette de 10 $. Nos charges d'intérêts se sont élevées à 75 $. Le bénéfice consolidé (après la stabilisation des tarifs) avant les intérêts s'est établi à 65 $, ce qui représente 0,87 fois nos exigences en matière d'intérêts pour la période considérée et se situe légèrement au-dessous de notre cible de 1:1. La dotation aux amortissements pour cette période s'est élevée à 153 $. Notre ratio de couverture par les flux de trésorerie s'est établi à 2,91 fois nos exigences en matière d'intérêts pour la période.

Le ratio de couverture par le bénéfice et le ratio de couverture par les flux de trésorerie sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS. Le ratio de couverture par le bénéfice et le ratio de couverture par les flux de trésorerie sont présentés aux termes du Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. La Société calcule le ratio de couverture par le bénéfice en se fondant sur le bénéfice avant intérêts sur les passifs financiers au coût amorti (charges d'intérêts) divisé par les charges d'intérêts. Le ratio de couverture par les flux de trésorerie correspond au bénéfice (après la stabilisation des tarifs) avant les charges d'intérêts et les amortissements divisé par les charges d'intérêts. En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), NAV CANADA, à l'exclusion de ses filiales, n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu et, en conséquence, aucune déduction n'a été faite au titre de l'impôt sur le revenu. Après l'application de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, la charge d'impôt sur le résultat liée à nos filiales assujetties à l'impôt est négligeable.

Nous maintenons un fonds de réserve pour le service de la dette et un fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien aux termes de notre acte de fiducie cadre, et nous sommes assujettis à des clauses restrictives visant les biens liquides aux termes de notre acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale, clauses aux termes desquelles les biens liquides maintenus doivent couvrir les intérêts sur les emprunts pour une période de 12 mois ainsi que 25 % de nos charges annuelles d'exploitation et d'entretien. Au 31 mai 2019, nous respections toutes les exigences de nos actes de fiducie à l'égard de nos titres d'emprunt, y compris celles de l'acte de fiducie cadre en ce qui a trait aux fonds de réserve, aux flux de trésorerie ainsi qu'aux clauses restrictives concernant les taux, de même que les exigences visant les biens liquides et les autres dispositions de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale.

Transactions avec des parties liées

Les parties liées de la Société comprennent les membres de sa haute direction, les filiales, les coentreprises et les régimes de retraite agréés de son personnel. Les transactions conclues avec ces parties liées ne diffèrent pas sensiblement de celles présentées dans le rapport de gestion annuel de l'exercice 2018.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Informations financières trimestrielles (non audité)

	Trimestres clos les			
	T3 31 mai 2019	T2 28 février 2019	T1 30 novembre 2018	T4 31 août 2018
Produits	351 $	317 $	357 $	414 $
Charges d'exploitation	367	360	348	355
Autres (produits) et charges	15	27	17	26
	(31)	(70)	(8)	33
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat	–	–	–	1
Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	(31)	(70)	(8)	32
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette), après impôt				
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	11	3	(4)	(2)
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires	6	23	10	20
	17	26	6	18
Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires	(14) $	(44) $	(2) $	50 $

	Trimestres clos les			
	T3 31 mai 2018	T2 28 février 2018	T1 30 novembre 2017	T4 31 août 2017
Produits	349 $	305 $	347 $	332 $
Charges d'exploitation	361	340	340	348
Autres (produits) et charges	(14)	30	18	16
	2	(65)	(11)	(32)
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat	10	(19)	–	3
Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	(8)	(46)	(11)	(35)
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette), après impôt				
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	13	(7)	3	2
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires	(13)	8	11	25
	–	1	14	27
Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires	(8) $	(45) $	3 $	(8) $

Analyse des résultats trimestriels

Les variations trimestrielles des produits découlent essentiellement des fluctuations saisonnières. Habituellement, les produits sont plus élevés au quatrième trimestre (de juin à août) en raison de l'intensification de la circulation aérienne pendant les mois d'été et le deuxième trimestre (de décembre à février) affiche une baisse d'intensité de la circulation aérienne. La circulation aérienne au cours du troisième trimestre de l'exercice 2019 a été supérieure de 1,0 % en moyenne à celle du troisième trimestre de l'exercice 2018. Les solides résultats au titre de la circulation obtenus au cours de l'exercice 2018 ainsi que les projections relatives à la croissance de la circulation pour l'exercice 2019 ont permis à la Société d'instaurer des redevances révisées, donnant ainsi lieu à une réduction de 0,4 % en moyenne des tarifs de base en vigueur le 1er septembre 2018, ce qui, dans les faits, prolonge la réduction de tarifs temporaire instaurée le 1er septembre 2017 qui avait été prévue à l'origine pour un an seulement. Au cours de l'exercice 2019, nos clients paieront en moyenne les mêmes tarifs que ceux en vigueur pour l'exercice 2018.

La plupart de nos charges d'exploitation sont engagées uniformément tout au long de l'exercice.

Les autres (produits) et charges fluctuent essentiellement en raison des éléments suivants :

- les ajustements de la juste valeur à l'égard des placements, y compris le placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, qui varient selon des facteurs liés au marché et l'évolution des prévisions quant aux pertes sur créances;
- les variations des charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel en raison des variations des taux d'actualisation annuels;
- les variations des (profits) ou pertes de change en raison du raffermissement ou du fléchissement du dollar canadien comparativement aux devises dans lesquelles transige la Société, soit essentiellement le dollar américain.

Le mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) fluctue en raison de ce qui suit :

- les variations du compte de stabilisation des tarifs fondées sur les écarts par rapport aux résultats prévus et l'ajustement initial approuvé;
- le recouvrement des cotisations au titre du déficit de solvabilité des régimes de retraite effectuées;
- les variations des cotisations et charges liées aux régimes de retraite du personnel;
- les variations des autres avantages du personnel, y compris les résultats favorables ou défavorables du régime d'ILD ainsi que les exigences en matière de capitalisation;
- les variations du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, avant impôt;
- les variations de la participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence;
- les variations de l'impôt sur le résultat;
- les variations des opérations de couverture latentes.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2018 présente notre façon de gérer notre trésorerie et nos sources de financement. Nous n'avons pas modifié cette approche au cours de la période de neuf mois close le 31 mai 2019.

Au 31 mai 2019, nous disposions d'un montant de 22 $ en trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que de facilités de crédit engagées de 1 215 $, dont une tranche de 355 $ était disponible pour une utilisation sans restriction (se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Liquidités et stratégie de financement »).

Flux de trésorerie pour le trimestre clos le 31 mai 2019

	Trimestres clos les 31 mai		
	2019	2018	Variation
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :			
Exploitation	10 $	9 $	1 $
Investissement	(29)	(48)	19
Financement	4	(67)	71
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(15)	(106)	91
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	37	134	(97)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	22 $	28 $	(6) $
Flux de trésorerie disponibles (mesure financière non conforme aux PCGR) :			
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :			
Exploitation	10 $	9 $	1 $
Dépenses d'investissement[1)]	(29)	(39)	10
Flux de trésorerie disponibles	(19) $	(30) $	11 $

1) Se reporter au tableau des flux de trésorerie figurant dans nos états financiers du troisième trimestre de l'exercice 2019.

Comme il est indiqué au tableau précédent, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 15 $ pour le trimestre clos le 31 mai 2019 et la Société a affiché des flux de trésorerie disponibles négatifs de 19 $. Il s'agit là d'une mesure financière non conforme aux PCGR définie à la rubrique « INTRODUCTION – Faits saillants financiers – Flux de trésorerie pour le trimestre clos le 31 mai 2019 ».

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour le trimestre clos le 31 mai 2019 ont correspondu à des entrées de trésorerie de 10 $, en comparaison d'entrées de trésorerie de 9 $ pour le trimestre clos le 31 mai 2018, en raison principalement d'une hausse de 9 $ des montants reçus au titre des redevances d'usage, atténuée par une augmentation de 8 $ des paiements aux membres du personnel et aux fournisseurs.

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement pour le trimestre clos le 31 mai 2019 se sont élevées à 29 $, en comparaison de 48 $ pour le trimestre clos le 31 mai 2018. Pour le troisième trimestre de l'exercice 2019, les investissements dans les projets d'investissement se sont établis à 28 $ (sorties de trésorerie de 29 $), comparativement à 46 $ pour le troisième trimestre de l'exercice 2018 (sorties de trésorerie de 39 $). De plus, la Société a accordé un crédit-relais de 9 $ à Aireon au cours du troisième trimestre de l'exercice 2018.

Les entrées de trésorerie liées aux activités de financement pour le trimestre clos le 31 mai 2019 se sont élevées à 4 $, en comparaison de sorties de trésorerie de 67 $ pour le trimestre clos le 31 mai 2018. Les entrées de trésorerie du troisième trimestre de l'exercice 2019 sont attribuables principalement au produit de 248 $ tiré de l'émission des billets d'obligation générale de série BMT 2019-1 et au produit de 40 $ découlant d'emprunts bancaires, lesquels ont été atténués par des sorties de trésorerie de 275 $ effectuées pour rembourser les billets d'obligation générale de série BMT 2009-1 et les obligations-recettes à amortissement de série 97-2 ainsi que par des sorties de trésorerie de 9 $ effectuées pour régler des passifs dérivés liés à la couverture de taux d'intérêt applicable aux billets de série BMT 2019-1.

Flux de trésorerie pour la période de neuf mois close le 31 mai 2019

	Périodes de neuf mois closes les 31 mai		
	2019	2018	Variation
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :			
Exploitation	50 $	(26) $	76 $
Investissement	(84)	(126)	42
Financement	18	(42)	60
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(16)	(194)	178
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	38	222	(184)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	22 $	28 $	(6) $
Flux de trésorerie disponibles (mesure financière non conforme aux PCGR) :			
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :			
Exploitation	50 $	(26) $	76 $
Dépenses d'investissement[1)]	(95)	(124)	29
Remboursement d'impôt sur le placement sous forme d'actions privilégiées[1)]	–	5	(5)
Flux de trésorerie disponibles	(45) $	(145) $	100 $

1) Se reporter au tableau des flux de trésorerie figurant dans nos états financiers du troisième trimestre de l'exercice 2019.

Comme il est indiqué au tableau précédent, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 16 $ pour la période de neuf mois close le 31 mai 2019 et la Société a affiché des flux de trésorerie disponibles négatifs de 45 $. Il s'agit là d'une mesure financière non conforme aux PCGR définie à la rubrique « INTRODUCTION – Faits saillants financiers – Flux de trésorerie pour le trimestre clos le 31 mai 2019 ».

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour la période de neuf mois close le 31 mai 2019 ont correspondu à des entrées de trésorerie de 50 $, en comparaison de sorties de trésorerie de 26 $ pour la période de neuf mois close le 31 mai 2018, en raison principalement d'une hausse de 47 $ des montants reçus au titre des redevances d'usage et d'une hausse de 8 $ des autres montants reçus, d'un paiement de 33 $ en vue du remboursement de redevances d'usage et d'un paiement de 42 $ en vue du règlement au titre de la compression relative aux indemnités de cessation d'emploi, ces deux paiements ayant été effectués au cours de l'exercice 2018 alors qu'aucun paiement de cette nature n'a été effectué au cours de l'exercice 2019, facteurs atténués par une hausse de 53 $ des paiements aux membres du personnel et aux fournisseurs.

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement pour la période de neuf mois close le 31 mai 2019 se sont élevées à 84 $, en comparaison de 126 $ pour la période de neuf mois close le 31 mai 2018. La Société a investi 94 $ dans des projets d'investissement au cours de la période de neuf mois close le 31 mai 2019 (sorties de trésorerie de 95 $), ce qui a été contrebalancé en partie par des entrées de trésorerie de 11 $ découlant du remboursement du crédit-relais par Aireon, comparativement à un investissement de 123 $ pour la période de neuf mois close le 31 mai 2018 (sorties de trésorerie de 124 $), et de prêts consentis à des parties liées de 10 $. Les sorties de trésorerie de l'exercice 2018 ont été contrebalancées en partie par un remboursement d'impôt sur le résultat de 5 $ sur le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon.

Les entrées de trésorerie liées aux activités de financement pour la période de neuf mois close le 31 mai 2019 se sont élevées à 18 $, en comparaison de sorties de trésorerie de 42 $ pour la période de neuf mois close le 31 mai 2018. Les entrées de trésorerie de l'exercice 2019 sont attribuables surtout au produit de 248 $ tiré de l'émission des billets de série BMT 2019-1 et au produit net de 55 $ découlant d'emprunts bancaires, lesquels ont été atténués par des sorties de trésorerie de 275 $ effectuées pour rembourser les billets d'obligation générale de série BMT 2009-1 et les obligations-recettes à amortissement de série 97-2 ainsi que par des sorties de trésorerie de 9 $ effectuées pour régler des passifs dérivés liés à la couverture de taux d'intérêt applicable aux billets de série BMT 2019-1.

Liquidités et stratégie de financement

Nos liquidités et notre stratégie de financement n'ont pas changé par rapport à celles présentées dans notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2018.

Nous sommes exposés à un risque de refinancement lié à l'échéance de nos obligations et billets, y compris le versement annuel de principal de 25 $ exigible sur les obligations-recettes à amortissement de série 97-2. Nous atténuons ce risque en nous assurant que nous avons accès à des facilités de crédit consenties d'un montant suffisant pour couvrir nos besoins de refinancement en cas de perturbation temporaire des marchés financiers ou d'accès bloqué aux marchés pour toute raison. La Société a déposé un prospectus préalable de base le 9 novembre 2017, qui est valide pendant une période de 25 mois.

Le 29 mars 2019, la Société a émis des billets d'obligation générale de série BMT 2019-1 échéant le 29 septembre 2050 d'une valeur de 250 $. Les billets sont assortis d'un taux d'intérêt annuel de 3,209 %. Le produit tiré de l'émission de ces billets a été utilisé pour rembourser les billets d'obligation générale de série BMT 2009-1 de la Société d'une valeur de 250 $ arrivés à échéance le 17 avril 2019. De plus, la Société a mis fin au contrat à terme sur obligations connexe qu'elle avait conclu en juin 2018 afin de couvrir le risque de taux d'intérêt lié au refinancement, ce qui a entraîné une perte de 9 $.

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable auprès d'un consortium d'institutions financières canadiennes de même que de facilités de lettres de crédit distinctes aux fins de la capitalisation des régimes de retraite. Au 31 mai 2019, les facilités de crédit étaient utilisées comme suit :

Facilités de crédit :	
Facilité de crédit conclue avec un consortium d'institutions financières canadiennes[1), 2)]	675 $
Facilités de lettres de crédit aux fins de la capitalisation des régimes de retraite[3)]	540
Total des facilités de crédit disponibles	1 215
Moins : les lettres de crédit en cours aux fins de la capitalisation des régimes de retraite[3)]	501
Moins : les lettres de crédit en cours à d'autres fins[2)]	9
Moins : l'emprunt bancaire	55
Capacité d'emprunt consentie inutilisée	650
Moins : les sommes affectées au fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien[4)]	295
Facilités de crédit disponibles pouvant être utilisées sans restriction	355 $

1) La facilité de crédit consentie par un consortium d'institutions financières canadiennes d'un montant de 675 $ est constituée de deux tranches d'un montant égal échéant le 12 septembre 2021 et le 12 septembre 2023. La convention relative à la facilité de crédit prévoit des emprunts à divers taux d'intérêt fondés sur certains taux de référence, plus précisément le taux préférentiel et le taux des acceptations bancaires au Canada, ainsi que sur la cote de crédit de la Société au moment du prélèvement. La Société est tenue de payer des commissions d'engagement qui sont tributaires de sa cote de crédit. Au 31 mai 2019, la Société respectait les clauses restrictives de la facilité de crédit.

2) Au 31 mai 2019, un montant de 9 $ avait été prélevé sur la facilité de crédit renouvelable non engagée. En lien avec cette facilité, une attribution de 25 $ auprès d'une institution financière canadienne a été effectuée aux termes de la facilité de crédit consentie de 675 $.

3) Les facilités de lettres de crédit aux fins de la capitalisation des régimes de retraite comportent quatre facilités auprès d'institutions financières canadiennes totalisant 540 $, qui viendront à échéance le 31 décembre 2019, à moins qu'elles ne soient prorogées. Au cours de la période de neuf mois close le 31 mai 2019, la Société a fait augmenter ces facilités de 25 $. Au 31 mai 2019, un montant de 501 $ avait été prélevé aux fins de la capitalisation des régimes de retraite aux fins de la solvabilité.

4) Le fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien peut servir à régler les charges d'exploitation et d'entretien, au besoin (se reporter également à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Instruments financiers et gestion des risques – Fonds de réserve et instruments financiers »).

Le tableau qui suit présente les éléments de notre dette à long terme, de nos liquidités et de nos placements.

	31 mai 2019	31 août 2018
DETTE À LONG TERME :		
Obligations et billets à payer		
Aux termes de l'acte de fiducie cadre	450 $	475 $
Aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale	1 025	1 025
	1 475	1 500
Ajustements visant à tenir compte des frais de financement différés et des escomptes	(8)	(6)
Total des obligations et billets à payer	1 467	1 494
Moins la partie courante de la dette à long terme	(25)	(275)
Total de la dette à long terme	1 442 $	1 219 $
LIQUIDITÉS :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22 $	38 $
Fonds de réserve pour le service de la dette	72	71
	94 $	109 $
Capacité d'emprunt consentie inutilisée[1)]	650 $	683 $

[1)] Une tranche de 355 $ de cette capacité d'emprunt peut être utilisée de la manière décrite au tableau précédent (388 $ au 31 août 2018).

Cotes de crédit

Les cotes de crédit suivantes ont été attribuées aux titres d'emprunt de la Société :

Agences de notation	Titres de premier rang	Billets d'obligation générale	Perspective
DBRS Limited (« DBRS »)	AA	AA (faible)	Stable
Moody's Investors Service (« Moody's »)	Aa2	Aa2	Stable
Standard & Poor's (« S&P »)	AA	AA-	Stable

Le 8 mars 2019, S&P a publié un communiqué de presse dans lequel elle confirmait les cotes de crédit et la perspective stable accordées à la Société. Le communiqué de presse établissait que la solidité de la Société en matière de crédit est le reflet de la position de monopole qu'elle occupe à l'égard d'un service de transport essentiel, de la capacité légiférée de celle-ci de prélever des redevances auprès des compagnies aériennes pour s'acquitter de ses obligations financières et de sa solide performance financière. De l'avis de S&P, les paramètres se rapportant à la dette de la Société continuent de s'améliorer compte tenu de la diminution de la dette.

S&P a affirmé que la situation de trésorerie de NAV CANADA est adéquate et que celle-ci dispose d'une bonne marge de manœuvre financière, en raison de la stabilité de ses réserves non affectées et des marges de crédit dont elle dispose ainsi que d'une très grande capacité d'emprunt. S&P a soulevé le fait que le monopole perpétuel légiféré de la Société s'étend aux services de navigation aérienne civile dans l'espace aérien sous le contrôle du Canada et que, par conséquent, ses volumes de circulation aérienne ne sont pas tributaires d'une seule région, mais du pays au complet et de l'espace aérien international assigné par convention au contrôle du Canada. S&P estime donc que la région desservie par les services de la Société est plus diversifiée que celle des exploitants d'aéroport.

Le 28 février 2019, Moody's a publié un avis de crédit confirmant l'évaluation de la solidité intrinsèque de NAV CANADA à Aa2 et la cote de ses titres subordonnés et de premier rang à Aa2. Moody's a relevé les forces suivantes du profil de crédit de la Société :

- infrastructures essentielles pour le système de transport aérien au Canada;
- monopole fournissant des services de navigation aérienne civile sur une très vaste étendue de l'espace aérien;
- pouvoir légiféré d'établir des tarifs et de percevoir des redevances et frais selon les besoins, permettant de satisfaire les exigences financières, ce qui assure un bon niveau de prévisibilité des flux de trésorerie;
- croissance continue de la forte circulation;
- programme de dépenses d'investissement réalisable.

Moody's a toutefois relevé les facteurs suivants qui, selon elle, pourraient nuire au profil de crédit :

- régime de retraite à prestations définies qui nécessite des appels de fonds récurrents;
- périodes où le ratio de couverture du service de la dette est faible du fait que la Société effectue des retraits depuis son compte de stabilisation des tarifs.

Moody's a affirmé que la cote de perspective est stable, compte tenu du fait qu'elle s'attend à ce que NAV CANADA soit prudente et qu'elle considère l'ensemble de sa situation financière et de ses obligations éventuelles au moment de procéder à une baisse des tarifs et que, inversement, elle procède à l'augmentation des tarifs nécessaire dans le cas d'un ralentissement de l'accroissement de la circulation et/ou d'une augmentation de ses dépenses.

Les cotes de crédit accordées par DBRS à la Société sont les mêmes que celles présentées dans le rapport de gestion annuel de l'exercice 2018 de la Société.

Besoins en trésorerie

Les renseignements suivants à l'égard de nos obligations contractuelles et autres engagements résument certaines des exigences liées à la situation de trésorerie et aux sources de financement qui nous incombent et qui ont changé par rapport à celles présentées dans notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2018.

Obligations contractuelles

Le tableau ci-dessous présente une répartition des obligations contractuelles au 31 mai 2019 pour les cinq prochains exercices et par la suite.

	Paiements à effectuer pour les exercices qui seront clos les 31 août						
	Total	2019	2020	2021	2022	2023	Par la suite
Emprunt bancaire	55 $	55 $	– $	– $	– $	– $	– $
Dette à long terme (y compris la partie courante)[1), 2)]	1 475	–	25	275	25	25	1 125
Paiements d'intérêts[2)]	1 000	18	70	63	56	54	739
Engagements en capital	101	33	26	6	4	13	19
Engagements découlant de contrats de location simple	84	1	7	5	5	6	60
Total des obligations contractuelles	2 715 $	107 $	128 $	349 $	90 $	98 $	1 943 $

Le total des obligations contractuelles exclut les engagements relatifs à des biens et des services dans le cours normal des activités. Sont également exclus les autres passifs à long terme du fait principalement de l'incertitude quant au calendrier des flux de trésorerie et des éléments sans effet sur la trésorerie.

1) Les paiements représentent un principal de 1 475 $. La Société entend refinancer ses emprunts en principal à leurs dates d'échéance. La Société peut choisir de rembourser une partie de ces emprunts avec les liquidités disponibles ou d'aussi augmenter la taille d'un refinancement pour générer des liquidités additionnelles ou à d'autres fins, ou encore d'également racheter intégralement ou en partie une émission avant sa date d'échéance prévue.

2) De plus amples renseignements sur les taux d'intérêt et les dates d'échéance de la dette à long terme sont présentés à la note 8 afférente à nos états financiers intermédiaires du troisième trimestre de l'exercice 2019.

Les lettres de crédit de la Société sont analysées à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Liquidités et stratégie de financement ».

Les cotisations de la Société à ses régimes de retraite sont analysées dans son rapport de gestion annuel de l'exercice 2018.

Gestion du capital

La Société considère que le capital équivaut à la somme de sa dette à long terme contractée par émission de titres, de ses résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global, ainsi que de ses comptes de report réglementaires et de certains avantages du personnel, comme l'indique le tableau ci-après. Cette définition du capital est celle à laquelle la direction a recours, et elle peut ne pas être comparable à des mesures analogues présentées par d'autres sociétés.

	31 mai 2019	31 août 2018
Obligations et billets à payer	1 467 $	1 494 $
Capitaux propres		
Résultats non distribués (déficit)	(32)	28
Comptes de report réglementaires :		
Soldes débiteurs	(1 023)	(954)
Soldes créditeurs	403	394
Avantages du personnel :		
Actif du régime d'ILD	(2)	(2)
Passif au titre des avantages liés aux régimes de retraite capitalisés	773	707
Passif au titre des congés de maladie cumulatifs	18	18
Total du capital	1 604 $	1 685 $

L'approche et les objectifs de la direction en matière de gestion du capital sont les mêmes que ceux décrits dans le rapport de gestion annuel de l'exercice 2018 de la Société.

Instruments financiers et gestion des risques

Fonds de réserve et instruments financiers

Aux termes de l'acte de fiducie cadre, nous maintenons un fonds de réserve pour le service de la dette et un fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien. Nous sommes également tenus de conserver un certain montant de biens liquides aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale. Les exigences au titre du fonds de réserve pour le service de la dette et du fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien sont les mêmes que celles décrites dans notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2018.

Gestion des risques financiers

La Société est exposée à plusieurs risques, y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque lié aux prix, le risque de crédit et le risque de liquidité, du fait qu'elle détient des instruments financiers. L'exposition de la Société aux risques financiers et sa façon de gérer chacun de ces risques sont décrites dans le rapport de gestion annuel de l'exercice 2018 de la Société. Ces risques et la gestion par la Société de son exposition à ces risques n'ont pas changé significativement au cours de la période de neuf mois close le 31 mai 2019, à l'exception de ce qui suit.

1) Risque de liquidité

Au 31 mai 2019, la Société pouvait disposer sans restriction d'une somme de 355 $ (388 $ au 31 août 2018) aux termes de ses facilités de crédit. Cette diminution est attribuable en majeure partie à un solde dû de 55 $ sur l'emprunt bancaire au 31 mai 2019, contrebalancé dans une certaine mesure par une hausse de 25 $ des facilités de lettres de crédit aux fins de la capitalisation des régimes de retraite.

Couverture d'assurance

Le plus récent renouvellement de notre programme d'assurance-responsabilité pour l'aviation remonte au 15 novembre 2018. Cette police d'assurance couvre l'ensemble de nos responsabilités envers des tiers au titre des activités liées au SNA. La Société est couverte par d'autres types de polices d'assurance que la direction juge sont appropriées compte tenu de la nature de nos activités. Cette police d'assurance n'entraîne pas de coûts importants pour la Société.

La Société est tenue par contrat d'indemniser le gouvernement du Canada à l'égard de toute perte qu'il subirait ou qui lui serait réclamée, et qui est couverte par l'assurance responsabilité applicable à l'aviation de la Société.

Procédures judiciaires

La Société est partie à certaines procédures judiciaires dans le cours normal de ses activités. La direction ne prévoit pas que l'issue de l'une ou l'autre de ces procédures aura une incidence négative importante sur la situation financière consolidée de la Société ni sur ses résultats d'exploitation consolidés.

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du troisième trimestre de l'exercice 2019 de la Société ont été établis conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, publiée par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Les principales méthodes comptables utilisées aux fins de l'établissement des états financiers du troisième trimestre de l'exercice 2019 sont décrites à la note 3 afférente aux états financiers consolidés annuels de l'exercice 2018 de la Société, sauf pour ce qui est de l'application des nouvelles normes, des modifications et des interprétations entrant en vigueur ou adoptées par anticipation le 1er septembre 2018, tel qu'il est décrit à la note 2 e) afférente aux états financiers de la Société pour le premier trimestre de l'exercice 2019, laquelle présente en détail l'incidence de l'adoption de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 »), et de l'IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée* (l'« IFRIC 22 »), toutes deux en date du 1er septembre 2018, ainsi que les modifications apportées aux méthodes comptables par suite de cette adoption. Les méthodes comptables ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées, sauf indication contraire.

Prises de position comptables futures

L'IASB a publié un certain nombre de normes et modifications qui ne sont pas encore en vigueur. La Société continue d'analyser ces normes et modifications afin de déterminer leur incidence sur ses états financiers consolidés.

L'état d'avancement de la mise en œuvre des normes futures par la Société se présente comme suit :

IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »)

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, menant à terme son projet d'amélioration de l'information financière à l'égard des contrats de location. La nouvelle norme remplacera l'IAS 17, *Contrats de location* (l'« IAS 17 »). Elle énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir pour les deux parties à un contrat. Pour les preneurs, l'IFRS 16 élimine le classement d'un contrat de location à titre de contrat de location simple ou de contrat de location-financement qui existe aux termes de l'IAS 17, et exige la comptabilisation des actifs et des passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. L'IFRS 16 reprend en substance les exigences de comptabilisation pour le bailleur qui sont énoncées dans l'IAS 17; elle maintient le classement d'un contrat de location à titre de contrat de location simple ou de contrat de location-financement, de même que la comptabilisation d'un contrat de location selon son classement. L'IFRS 16 doit être appliquée rétrospectivement selon une application rétrospective intégrale ou une application rétrospective modifiée, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. L'application anticipée est permise, à condition que l'entreprise ait adopté l'IFRS 15.

La Société a revu en détail les contrats qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 16 afin de déterminer les conséquences en matière de comptabilité, lesquelles, selon cette évaluation, devraient être minimes. Elle évalue en ce moment les obligations d'information à fournir. La Société prévoit employer la méthode d'application rétrospective modifiée au moment où elle appliquera l'IFRS 16. En ce qui a trait à tout contrat de location qui répond à la définition de contrat de location selon l'IFRS 16 et qui était classé auparavant en tant que contrat de location simple, la Société s'attend à ce que la valeur de son actif au titre du droit d'utilisation soit égale à l'obligation locative à l'adoption de l'IFRS 16 le 1er septembre 2019.

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et formule des jugements qui influent sur la valeur comptable des produits et des charges de la période visée, sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations fournies à l'égard des engagements et des éventualités à la date des états financiers. Ces estimations et jugements sont fondés sur les résultats antérieurs, sur la conjoncture actuelle et sur diverses autres hypothèses formulées par la direction qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Compte tenu de leur nature, ces estimations et jugements font l'objet d'incertitudes et les montants actuellement présentés dans les états financiers consolidés de la Société pourraient s'avérer inexacts dans l'avenir. Toute variation par rapport à ces estimations et jugements pourrait avoir une incidence importante sur nos états financiers consolidés. Ces estimations et jugements sont passés en revue régulièrement.

Les principales estimations comptables et les jugements significatifs formulés lors de l'établissement des états financiers du troisième trimestre de l'exercice 2019 de la Société sont conformes à ceux qui ont été formulés lors de l'établissement de nos états financiers consolidés annuels de l'exercice 2018 et qui sont décrits dans le rapport de gestion annuel de l'exercice 2018.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Aucun changement n'est survenu dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») de la Société au cours du trimestre clos le 31 mai 2019 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le CIIF de la Société.